

Formation Habilitation électrique

Personnel Electricien Domaine BT

En vue Habilitation B1 B1V B2 B2V B2V Essais BE BC BR H0

Nouvelle Norme C18- 510



PUBLIC CONCERNE

Personnel Electricien ou Electromécanicien chargé :

- d'exécuter des consignations
- d'exécuter des consignations et des interventions d'entretien et de dépannage
- d'exécuter et/ou diriger des travaux hors tension

PRE-REQUIS

Posséder des compétences techniques en électricité. Maîtrise orale et écrite du français

OBJECTIFS & COMPETENCES VISEES

Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT

Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux consignations, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques

Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux interventions d'entretien et de dépannage effectuées sur des installations ou équipements électriques

Accéder aux locaux H.T

DUREE – HORAIRES – RYTHME LIEU - TARIF

3 jours soit 21 heures
8h30 – 12h00 / 13h00 – 16h30
En présentiel, continu

LIEU : IFCA

TARIF : nous consulter

CONTENU

Enseignement théorique

- L'évaluation des risques (1^{er} jour – am)
- Les dangers de l'électricité (1^{er} jour – am)
- Les appareillages en basse tension (1^{er} jour – pm)
- Les limites, zones et opérations liées (2^{ème} jour – am)
- Les équipements de protection (2^{ème} jour – am)
- Les rôles et titres d'habilitation (2^{ème} jour -am)
- Procédure et déroulement des travaux hors tension (1^{er} jour – pm)
- Procédure et déroulement des interventions (2^{ème} jour – am)
- Les opérations spécifiques de manœuvres, mesurages, vérifications et essais (2^{ème} jour – pm)
- La procédure en cas d'accident électrique (3^{ème} jour – am)
- La procédure en cas d'incendie électrique (3^{ème} jour – am)
- Chargé de travaux et chargé de consignation : rôle et opérations (2^{ème} jour – pm)
- Chargé de travaux, chargé de consignation, chargé d'intervention : rôle et opérations (2^{ème} jour – pm)

Mise en situation pratique :

Etre capable :

- D'analyser les risques électriques
- De rédiger les documents applicables et transmettre les informations
- De mettre en œuvre les procédures de consignation
- De protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
- D'assurer la surveillance d'une zone de travail
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie

Moyens pédagogiques / Moyens Techniques / Moyens d'encadrement

- Salle de formation
- Alternance d'exposés théoriques (livrets, vidéo-projecteur), d'études de cas pratiques, de jeux de rôles et de travaux en groupe
- Evaluation/Validation (3^{ème} jour – pm théorique)
- Evaluation en début de session des pré-requis nécessaires pour pouvoir suivre la formation (1^{er} jour – am)
- Evaluation des connaissances réalisées à la fin de chaque module (1^{er} et 2^{ème} jour en fin de journées)
- Evaluation du savoir faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles (3^{ème} jour – am/pm pratique)
- Délivrance d'un titre d'habilitation

Une équipe de formateurs et testeurs issus du milieu industriel et experts dans leurs domaines d'interventions

Locaux adaptés pour personnes en situation de handicap

